

A Béziers, Robert Ménard aux marges de la légalité

PAR MARINE TURCHI

ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015



Robert Ménard au « Grand Journal », mardi.

Le maire de Béziers a multiplié les actions coups de com', jusqu'à tenter d'expulser des réfugiés syriens. Plusieurs opposants locaux, de droite comme de gauche, demandent aujourd'hui à l'État d'intervenir.

« J'ai joué l'apaisement pendant un an et demi, ça suffit. » Le président de l'agglomération de Béziers, Frédéric Lacas, ne décolère pas contre Robert Ménard, le maire apparenté Front national. Il y a quelques mois encore, l' élu sans étiquette, **interrogé par Mediapart**, refusait de commenter les méthodes du maire de Béziers, pour « éviter les polémiques », « ne pas travailler contre la ville » et se concentrer « sur les projets de territoires ». Huit mois plus tard, il estime que « la patience a des limites ». « Le maire de Béziers se fâche avec tout le monde: l'État, la région, le département, il n'y avait plus que nous... », raconte-t-il.

[[lire_aussi]]

Comme d'autres élus locaux, ce qui l'a décidé à sortir de sa réserve, c'est le dernier numéro du journal municipal sur les réfugiés, suivi d'une vidéo de Robert Ménard expliquant à des Syriens qu'ils n'étaient « pas les bienvenus dans cette ville ». « Se servir ainsi des réfugiés, cela m'a rappelé les heures les plus sombres de notre histoire, déplore Frédéric Lacas. Jean Moulin était biterrois, je ne crois pas qu'il aurait été content de cette Une du journal municipal. »

Avec cette séquence médiatique minutieusement orchestrée, l'ancien patron de Reporters sans frontières s'est placé à la lisière de la légalité. Sur le photomontage de la Une du journal, d'abord. La ville a détourné un cliché de l'Agence France-Presse

pris en Macédoine, devant un train, en ajoutant deux affichettes sur les fenêtres du wagon : « Béziers 3 865 km » et « Scolarité gratuite, hébergement et allocation pour tous ! ».



La Une du journal municipal de Béziers (9 septembre 2015).

L'AFP a assigné mardi en justice la ville et son maire, pour contrefaçon. L'agence et le photographe demandent chacun 30 000 euros de dommages et intérêts. De son côté, le maire de Béziers s'était contenté d'arguer que les photos étaient régulièrement retravaillées.

Mais c'est avec sa vidéo, diffusée en Une du site de la ville, que Robert Ménard se situe le plus sur la ligne de crête. Vendredi, le maire de Béziers a débarqué vêtu de son écharpe d' élu et encadré par un traducteur, des élus et des policiers armés et munis de gilets pare-balles, dans un HLM du quartier populaire de La Devèze, où des familles syriennes avaient trouvé refuge. « Vous êtes rentrés en fracturant ces portes, vous volez l'eau et l'électricité, vous n'avez pas à occuper ces logements », leur a-t-il expliqué. « Si vous ne partez pas, la police vous fera partir. »

D'après notre confrère de *La Marseillaise*, l'un des occupants a été attrapé par la manche pour être viré manu militari. Le quotidien rapporte que l'arrivée de membres d'associations et de l' élu communiste Aimé Couquet a empêché cette expulsion.

Le problème, c'est que Robert Ménard n'était pas autorisé à mener une telle intervention. D'abord parce que ces appartements de l'office HLM de Béziers

dépendent de l'agglomération et non de la mairie. Ensuite parce qu'une décision judiciaire est nécessaire pour mettre fin à une occupation illégale.

Le maire a éludé ces éléments, mardi, au « **Grand Journal** » de Canal Plus, en dénonçant la « *propagande à la télévision* » sur « *cette vague d'immigration* » et en insistant sur les « *portes cassées* ». « *On n'a pas affaire à des vrais réfugiés, on a affaire à des migrants* », a-t-il affirmé.

« *Les portes n'ont pas été enfoncées, et les Syriens s'engagent à payer l'eau et l'électricité. Ils occupent des appartements en réhabilitation que personne ne voudrait occuper aujourd'hui* », explique à Mediapart Aimé Couquet, en soulignant que le maire « *s'est introduit de manière illégale dans l'appartement* ». Le président de cet office HLM, le patron de l'agglomération Frédéric Lacas, a, lui, demandé au préfet, dans un courrier, « *de réquisitionner ces logements, pour rentrer dans la légalité, et permettre de loger les Syriens* ». « *On est en situation d'urgence* », estime-t-il.

Sur un troisième point, Robert Ménard – si ses déclarations étaient suivies d'effets – contournerait la loi. Le maire a annoncé qu'il refusait que les enfants des réfugiés soient scolarisés dans les écoles de sa ville. La raison ? « *Ces gens sont venus sans qu'on les invite* », « *ils n'ont donc aucune résidence légale sur Béziers, ils ne bénéficient d'aucune attestation de logement* », répond-il sur **Boulevard Voltaire**, le site qu'il a cofondé en 2012. La loi française pose pourtant le principe de la « *scolarité obligatoire* » à partir de l'âge de 6 ans jusqu'à celui de 16 ans, « *pour tous les enfants, français et étrangers* » (lire [ici et là](#)).

Pour Aimé Couquet, il s'agit d'« *une atteinte aux libertés de la République* ». Le conseiller général et municipal PS, Jean-Michel du Plaa, estime que « *le préfet ou le directeur des services académiques devraient agir* », et s'appuie sur un précédent : « *Lorsque Raymond Couderc [le précédent maire UMP - ndlr] avait refusé de scolariser des enfants roms, le tribunal administratif l'avait obligé à le faire.* »

La préfecture : « La loi se fait respecter, Béziers n'est pas un no man's land »

L'élu socialiste évoque un autre dossier où « *l'État devrait poursuivre* » : les fameux « *fichiers* » du maire. En mai, Robert Ménard avait expliqué, sur France 2, qu'il y avait « *64,6 %* » d'élèves musulmans dans les écoles de sa ville, en affirmant s'appuyer sur « *les chiffres de [sa] mairie* ». Si l'enquête préliminaire ouverte par le parquet de Béziers pour « *tenu illégale de fichiers en raison de l'origine ethnique* » a été classée sans suite, faute de démontrer que des fichiers fondés sur l'appartenance religieuse avaient été réalisés, « *il pourrait en revanche y avoir une violation de la loi de 1978 "Informatique et libertés", qui proscriit l'utilisation de données à d'autres fins que celles prévues* », juge Jean-Michel du Plaa. À quoi ont servi les informations collectées à partir des fichiers recensant les élèves inscrits dans les écoles ?

Pour le socialiste, « *l'État a à sa disposition plusieurs leviers judiciaires* », notamment « *une suspension du maire. Cela avait été utilisé par le gouvernement Raffarin en 2004 contre Noël Mamère, qui avait célébré le mariage de deux hommes* ». La loi prévoit qu'un arrêté ministériel peut suspendre le maire de ses fonctions, pour une durée maximale d'un mois, ou le révoquer. L'objectif ? Réprimer « *les manquements graves et répétés aux obligations* » du maire et « *mettre fin à des comportements dont la particulière gravité est avérée* ».



Dans le dernier journal municipal de Béziers.

Déjà demandée par plusieurs élus lors de la polémique sur les « *fichiers* », la suspension (ou la révocation) du maire de Béziers est revenue sur la table avec la vidéo de Robert Ménard et ses attaques

publiques au préfet. Le 10 août, le maire a en effet ciblé directement l'État dans son discours de remise du drapeau à la police municipale. « *Votre mission est d'assurer l'ordre public. Mais, trop souvent, entre vous et votre mission, se dresse l'État, ceux qui nous dirigent, leur lâcheté, leur impuissance, leur soumission, a-t-il lancé aux policiers. Au point qu'ils acceptent trop souvent qu'une fausse paix sociale, qui ne profite qu'aux délinquants, s'installe dans certains quartiers* » (**lire l'intégralité ici**).

Le préfet, Pierre de Bousquet, a réagi. Dans **un communiqué**, il dénonce la « *mise en cause inadmissible de l'État et de ses responsables* », et ce « *doute* » jeté « *sur l'action* » des forces de l'ordre et « *sur la détermination de l'État à intervenir partout* ». « *Le maire de Béziers divise* », écrit-il. Robert Ménard lui a répliqué **par un communiqué** : « *Je forme le vœu amical que dans un temps proche le préfet de l'Hérault puisse mettre ses talents au service d'un État et d'un gouvernement dignes de ce nom.* »

À l'exception de cet épisode, le préfet s'est muré dans un grand silence. Sollicité par Mediapart, il a répondu qu'il ne souhaitait « *pas communiquer là-dessus* ». « *On estime à ce stade-là que c'est de la provocation, nous explique-t-on à la préfecture. Nous sommes au courant de la vidéo évidemment, mais vous êtes seulement la deuxième rédaction à nous poser la question, ce n'est pas un déferlement médiatique, et c'est sans doute parce que c'est ce que voudrait Robert Ménard. La loi se fait respecter, on y veille, Béziers n'est pas un no man's land.* »

L'intervention du maire sans décision judiciaire ? Pour la préfecture, « *les Syriens n'ont pas été expulsés* ». Son débarquement dans un HLM qui n'est pas sous la responsabilité de la mairie ? La préfecture se contente de rappeler « *le cadre législatif* », tout en se refusant « *d'apporter des commentaires* ». Le refus de scolariser des enfants de réfugiés ? « *Le maire de Béziers peut dire ce qu'il veut, mais aucun fait ne nous est remonté disant qu'il y avait une interdiction.* » Manière de dire que le maire de Béziers donne surtout dans la gesticulation médiatique.

Par le passé, certains préfets ont opté pour une tout autre attitude face à l'extrême droite. À Toulon, conquise par Front national en 1995, le préfet Hubert Fournier a appliqué scrupuleusement, à son arrivée en 1997, le volonté de l'État de « *restaurer les principes républicains dans le Var* ». Dans cette ville devenue un micro-État – un exécutif frontiste, un préfet, Jean-Charles Marchiani, « *bon défenseur* » du FN, et de nombreux relais –, il a mis son nez dans la gestion municipale en se montrant pointilleux. Le contrôle de légalité **s'est resserré**. En signalant certains faits, il a été à l'origine de **plusieurs condamnations** du maire et son épouse adjointe.

Rien de tel à Béziers. Mais pour ses opposants, le maire de Béziers est habile. « *Il lance des polémiques, mais lorsque c'est très médiatique, il fait en sorte de respecter la loi. Par exemple, il n'a pas expulsé les Syriens, il a fait une mise en scène d'expulsion* », explique Brice Blazy, élu divers droite qui a lâché le maire en octobre 2014.

Le maire sait aussi dissuader les offensives judiciaires. Les référés de la Ligue des droits de l'homme ont tous échoué dans la première manche. Robert Ménard n'a pas manqué de l'exploiter dans les colonnes du journal municipal. Cet été, une double page raillait « *la cinquième fessée judiciaire* » administrée à l'association.



Dans le journal municipal de Béziers.

En décembre dernier, la plainte pour détournements de fonds déposée contre le maire par trois Biterrois proches de l'UMP, suite au licenciement du directeur des théâtres, a été un fiasco. Après la menace de Robert Ménard de porter plainte pour « *dénonciation calomnieuse* », certains plaignants s'étaient retirés (**lire nos articles ici et là**).

« Si l'État ne joue pas son rôle, Ménard se propagera comme un virus »



Robert Ménard, le 11 septembre, lors de son intervention dans un HLM pour demander aux réfugiés de partir.

Pour autant, nombre d'élus locaux demandent aujourd'hui à l'État d'agir. « *Il faut que la volonté se manifeste, que le gouvernement demande au préfet d'être vigilant, de ne pas hésiter à agir quand il y a matière* », estime le socialiste Jean-Michel du Plaa. Frédéric Lacas, le patron de l'agglo, a, lui, « *demandé à l'État de prendre ses responsabilités* » dans sa lettre au préfet. « *Il semble que l'État veuille jouer un apaisement, mais l'apaisement ça va bien deux minutes. Il aurait dû être plus directif et ferme.* »

« *Sur la scolarisation des enfants, le préfet doit agir, réclame aussi le député (LR, ex-UMP) Élie Aboud. Localement, il y a quatre ou cinq familles, et Robert Ménard fait tout ce cinéma devant les caméras ? Ces gens ne veulent pas prendre le pain des Biterrois, ils ne demandent qu'une chose : pouvoir retourner dans leur pays.* »

De son côté, l'élus divers droite Brice Blazy dénonce le « *calcul politique de la gauche et de Hollande, qui font monter l'extrême droite. Ici, l'État a adopté une stratégie consistant à éviter de faire de Ménard une victime. Mais le feu que gauche et droite ont propagé, on ne pourra plus l'éteindre* ». C'est ce qu'il a expliqué au sous-préfet, avec qui il s'est entretenu le 1^{er} septembre. « *L'État doit attaquer les délibérations, la gestion locale techniquement, épinglez les irrégularités, ajoute-t-il. Il n'y a pas de raison que l'extrême droite ait un traitement de faveur sur le contrôle de légalité.* »

Brice Blazy affirme avoir relevé « *une dizaine de points précis illégaux* », parmi lesquels « *le non-respect de la procédure dans le recrutement du chef de la police municipale, la modification des horaires des employés de manière unilatérale par le maire,*

l'indemnisation de deux conseillers municipaux qui ne sont pas français – dossier en cours devant le tribunal administratif ». L'objectif, selon lui : « *montrer que l'extrême droite n'est pas compétente. Si Robert Ménard est épinglé sur sa gestion locale, il fera moins le beau sur les plateaux téléés : quand on ne respecte la loi, c'est compliqué d'aller donner des leçons. Pour l'instant, il crée des polémiques pour dérouler sa propagande dans les médias* ».

En revanche, « *l'État ne doit pas intervenir dans les polémiques, c'est à la classe politique de réagir, sauf si le maire l'attaque* », estime-t-il. L'élus divers droite résume le sentiment général des opposants de Ménard : « *On a beaucoup de mal à le combattre. Il a la tribune médiatique, alors si l'État ne joue pas son rôle et les politiques non plus, il se propagera comme un virus.* »

Pour autant, les élus de l'opposition sont divisés sur les réponses à apporter face au maire d'extrême droite. « *Certains pensent qu'il ne faut rien faire, que le silence enfoncera Robert Ménard, et qu'il faut attendre qu'il fasse une grosse bêtise. D'autres, dont je suis, pensent qu'il ne faut rien lâcher* », résume le communiste Aimé Couquet. *De l'extérieur, on a l'impression qu'il ne se passe rien à Béziers, mais en réalité il grignote progressivement les libertés, dit ce qu'il faut penser, fait avancer les idées d'extrême droite. Il essaie de voir jusqu'où il peut aller, et il divise. Il ne faut pas lui laisser de champ.* »

Pour son adversaire de droite, Élie Aboud, Robert Ménard « *est tombé dans une démagogie à outrance : il a réveillé les bas instincts de chacun, libéré la parole. La métaphore du train, on est dans la France des années 1940 ! Et aller avec des caméras dans ces logements, c'est du Luc Besson !* ». Mais le député « *refuse de faire du suivisme* ». « *Sa méthode est dangereuse : il s'empare d'un sujet national, il provoque le buzz, les médias l'invitent, il déroule son discours sur BFM de manière plus policée, et BFM enchaîne avec un micro-trottoir où tout le monde est d'accord. La bonne réponse est de l'ignorer. C'est lui faire un cadeau que de réagir à chaque fois.* »

D'autres, comme le président de l'agglomération Frédéric Lacas ont décidé de sortir du silence. « *Je suis républicain, mais il y a certaines idées que je ne laisserai pas passer. Béziers est devenue un laboratoire du FN, et je ne contribuerai pas à cela* », explique l' élu, qui dénonce « *l'idéologie identitaire* » du maire, « *faite par des gens qui ont déjà sévi ailleurs* ». Pour lui, il faut pointer les « *contradictions* » du maire. « *Il se rend en Syrie pour signer un jumelage en solidarité avec Maalouda [ville chrétienne- ndlr] où les Syriens sont persécutés, et il ne veut pas des Syriens à Béziers ! Son budget communication est exponentiel, il débloque un million d'euros pour la feria et seulement 600 000 euros pour les nombreuses écoles de la ville. Il critique l'intelligentsia parisienne, mais passe son temps à Paris sur les plateaux télé.* »



Robert Ménard au Grand Journal, le 15 septembre 2015. © Capture d'écran de Canal Plus.

Le socialiste Jean-Michel du Plaa, qui refusait de courir après les caméras, concède que « *cela devient compliqué de ne pas réagir* ». « *Depuis les départementales, on est passés à une autre étape. Il donne le sentiment de mener une croisade, avec deux sources d'inspiration : le catholicisme traditionaliste – avec son épouse Emmanuelle Duverger – et l'extrême droite identitaire – avec son directeur de cabinet André-Yves Beck. Il fait un discours au congrès de Veritas [association qui milite pour le « rétablissement de la vérité historique sur l'Algérie française » - ndlr]. Il s'en prend aux élus de l'agglomération, qualifiés d'inaptes et d'incapables, et maintenant directement à l'État. Il est rentré dans une phase de guérilla.* »

Pour le conseiller municipal, cette « *escalade* » s'explique aussi par son existence essentiellement médiatique. « *Pour continuer de faire la Une des médias, il doit aller toujours plus loin. Il suscite*

des polémiques sur toute une série de dossiers. On pense que ce sera préjudiciable à Béziers, mais pour Ménard, qui a remplacé l'action par la communication, ça ne l'est pas : il gagne par la communication. » En témoigne selon lui la polémique sur le journal municipal. « *Tous les médias l'ont évoqué, mais ce journal, mis en ligne le 9 septembre, n'a toujours pas été distribué ! On est dans le virtuel.* »

Les opposants peinent surtout à mobiliser une société civile anesthésiée. « *Dans la plupart des villes d'extrême droite, un an après leur élection, les maires ont plus de 60 % d'opinions positives* », constate Jean-Michel du Plaa, qui cite la réélection dès le premier tour, à plus de 59 %, du maire FN du Pontet, lors de la municipale partielle. L' élu socialiste reconnaît cependant que « *chez les électeurs de droite, il y a le sentiment que le maire de Béziers en fait trop, qu'on l'a élu pour qu'il s'occupe des problèmes de Béziers, et que là ça n'a plus rien à voir* ».

Le communiste Aimé Couquet assure lui que « *de nouvelles couches sociales se sont engagées dans la bataille* », comme les enseignants après le refus du maire de scolariser les enfants syriens. « *Une partie de la population n'est pas sur sa position, les gens se sont organisés, des moyens ont été apportés aux réfugiés, le lendemain 200 personnes se sont rassemblées pour une manifestation spontanée, et ce sera encore le cas samedi.* »

Frédéric Lacas parie de son côté sur le bilan de Robert Ménard à l'arrivée. « *Il fait de l'animation et du populisme, il oppose le peuple aux hommes politiques, nous fait passer pour des politiciens et des menteurs. Mais la politique se joue sur le moyen et long terme : il a armé la police municipale à Béziers, mais elle est toujours autant désarmée face à certaines problématiques.* »

Sollicité mardi, Robert Ménard n'a pas donné suite à notre demande. Et pour cause : le maire de Béziers est à Paris pour dérouler son discours sur les plateaux de télévision. Mardi soir, il était au « **Grand Journal** », puis sur BFM-TV ; mercredi soir, il est l'invité de France 3.

Boîte noire

Sauf mention contraire, toutes les personnes citées ont été interviewées les 15 et 16 septembre. Sollicité en mairie mardi, Robert Ménard n'a pas donné suite à

notre demande d'entretien. Le préfet s'est, lui, refusé à tout commentaire sur le sujet. C'est la chargée de communication de la préfecture qui nous a répondu.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.